

Séance du conseil municipal du 12 juin 2015

Le conseil municipal, convoqué le 08 juin 2015, s'est réuni en séance ordinaire en date du **12 juin 2015 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Frédérique EBY, *adjoints*, Angélique LIDY, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Arnaud STOESSEL, Isabelle REICHLIN, Régine BADELET, Céline STEVANOVIC et Juan Carlos RODRIGUEZ, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Joël KLEIBER, Régis BRAND et Roland RICH

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il propose d'inscrire 3 points supplémentaires à l'ordre du jour, lesquels sont acceptés à l'unanimité :

- création de poste pour accroissement du travail des ouvriers communaux
- agrément d'un nouveau garde-chasse
- programme des travaux ONF pour 2016

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du dernier PV
- 3) Vente du photocopieur CANON
- 4) Approbation du règlement et du tarif du périscolaire pour la rentrée 2015-2016
- 5) Nomination d'un agent coordonnateur pour le recensement de la population 2016
- 6) Délibération pour limiter la vitesse des rues à 30 km/h
- 7) Délibération pour interdiction de stationnement devant le terrain multisport rue du Réservoir
- 8) Compte-rendu des commissions communales
- 9) Compte rendu des commissions intercommunales
- 10) Création de poste pour accroissement du travail des ouvriers communaux
- 11) Agrément d'un nouveau garde-chasse
- 12) Programme des travaux ONF pour 2016
- 13) Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Approbation du dernier PV.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2015 n'appelant aucune observation, il est signé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Vente du photocopieur CANON

Le maire informe les conseillers qu'en date du 07 avril dernier il a passé une annonce sur le bon coin et le photocopieur Canon IRC2380I a été vendu pour la somme de 500 € à l'entreprise MOLESKINE, atelier d'architecture de Strasbourg. Il appartient au Conseil Municipal d'entériner cette vente. Après délibération à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la vente du photocopieur pour la somme de 500-€.

4) Approbation du règlement et du tarif du périscolaire pour la rentrée 2015-2016

Le maire rappelle les horaires scolaires et ceux concernant la garderie périscolaire. Il donne la parole à Frédérique Eby qui propose les changements au règlement suivants :

Rajout à l'article 1 : la priorité sera donnée aux enfants d'Aspach.

Elle propose de ne pas modifier les tarifs cette année ; après délibération, les conseillers approuvent les modifications apportées au règlement.

| Tranche | Accueil matin à partir de 07h30 | Accueil midi+repas | Accueil soir jusqu'à 17h00 | Accueil soir jusqu'à 18h30 |
|------------------------|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| RFR.< 25 000.-€ | 1,60 € | 6,69 € | 2,37 € | 5,22 € |
| 25000.-€<RFR.<35000.-€ | 2,10 € | 7,05 € | 2,62 € | 5,75 € |
| 35000.-€<RFR<45000.-€ | 2,25 € | 7,33 € | 2,81 € | 6,18 € |
| 45000.-€<RFR<55000.-€ | 2,50 € | 7,78 € | 3,15 € | 6,87 € |
| 55000.-€<RFR | 2,75 € | 8,24 € | 3,43 € | 7,56 € |

RFR = revenu fiscal de référence

Une majoration de 10% sera appliquée aux personnes ne résidant pas dans la commune d'ASPACH.

5) Nomination d'un agent coordonnateur pour le recensement de la population 2016

Le Maire fait savoir aux membres du conseil que le recensement de la population d'ASPACH aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Il convient de nommer deux agents recenseurs et un coordonnateur communal.

Après délibération, l'unanimité des conseillers nomment Mme Monique FAECHTIG comme coordonnateur communal du recensement de la population, et décident de lui verser une indemnité de 1000.-€brut.

Madame FAECHTIG sera assistée dans ses fonctions par Madame LAMBOLEZ.

6) Délibération pour limiter la vitesse des rues à 30 km/h

Monsieur le Maire propose de limiter la vitesse à 30km/h dans les rues côté est du village. Il explique aux conseillers que s'il n'y a pas d'arrêté, les contrevenants ne pourront pas être verbalisés. Il faudra installer les panneaux adéquats.

Il propose que la rue de l'Eglise ne soit utilisée que par les riverains.

Les coussins berlinois seront installés vers l'école et le stade.

7) Délibération pour interdiction de stationnement devant le terrain multisport rue du Réservoir

Monsieur le Maire propose d'interdire le stationnement devant le terrain multisport, situé rue du Réservoir. Il faudra prendre un arrêté afin que la Brigade Verte puisse verbaliser les contrevenants. Il fait savoir que des dégradations sont régulièrement constatées aux abords de la Chapelle de la Litten. Le chemin d'accès ne peut pas être interdit aux véhicules car les personnes âgées s'y rendent souvent en voiture.

La Brigade Verte est prévenue et va y faire une ronde régulièrement.

8) Compte-rendu des commissions communales

Commission de l'environnement

Madame Françoise MAY présente aux conseillers le bilan de la journée Commune Nature du 3 mai dernier. Elle présente ses remerciements aux différents intervenants et bénévoles.

Le "troc plantes" a eu un franc succès.

Les vivaces ont été plantées dans les différents massifs communaux, ainsi que dans 40 jardinières pour essai. Le but est de limiter les fleurs annuelles que nous jetons après chaque saison. Le paillage forestier a été mis en place ; il permet d'ores et déjà d'économiser une tournée d'arrosage sur trois par semaine.

La demande de subvention a été envoyée à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, elle devrait s'élever à 60% du montant dépensé, soit 1760.-€.

Un mini potager libre service a été mis en place près de la maternelle, dans l'esprit des Incroyables Comestibles (mise à disposition d'un petit espace pour semer et récolter fruits et légumes). Des bancs et trois bacs en acacia (bois prélevé sur le site même) ont été réalisés pour le jardin communal situé derrière l'ancienne mairie. Les végétaux plantés dans les bacs sont un échantillon des plantes couvre sols choisies pour la commune ; elles ont été identifiées par des plaquettes nominatives.

Un désherbeur à gaz a été également acquis, notamment pour aider au désherbage de l'ancien cimetière.

Le plan de gestion différenciée est achevé ; la facture a été mandatée et la demande de subvention envoyée à la Région Alsace et à l'Agence de l'Eau.

Suite aux récents orages, la priorité a été donnée à l'entretien des fossés, auxquels les employés de la commune ont consacré beaucoup de temps au moment où ils devaient réaménager les espaces verts.

Concernant les espaces prévus pour la fauche tardive, cette solution préconisée par la FREDON est apparue non satisfaisante (trop d'orties et graminées jugées inesthétiques et problématiques pour les riverains). L'entreprise MUTZ a donc été sollicitée pour le fauchage des talus et fossés à raison d'un coût horaire de 60.-€ sur un jour et demi.

Commission sociale, scolaire, sport, culture, loisir

Le projet d'aire de jeux à côté du terrain multisport est à l'étude : un premier devis s'élève à 7000.-€ environ. Il n'y a pas d'obligation de clôturer derrière, côté champs (sauf si l'on constate trop de déjections canines). Pour le sol, la SADT propose de mettre des copeaux spéciaux (conformes aux normes et plus durables que d'autres revêtements) que l'on peut se procurer localement. Il faudra remplacer certains arbustes de la haie déjà plantée.

Madame Frédérique Eby rappelle qu'il y aura une réunion sur les accessibilités le vendredi 26 juin 2015 à 19h30 et que la présence de la commission technique est souhaitée pour la partie concernant l'aménagement de la voirie entre autres.

Commission technique

Dominique STOESSEL présente l'avant-projet pour la réfection de la rue de Walheim : 476000.-€, budget total qui devrait baisser. L'enfouissement des lignes électriques se monte à 150 000.-€, le syndicat d'électricité prend une partie à sa charge. L'enfouissement dans les propriétés privées est à la charge de la commune et d'ERDF. En ce qui concerne les câbles du téléphone, l'enfouissement est à la charge de la commune, sans subvention possible.

La Communauté de Communes utilisera les tranchées pour y mettre l'éclairage public.

Il est proposé de tuber rapidement le fossé par la même occasion.

Mardi dernier le projet a été présenté aux riverains. L'ouverture des plis aura lieu fin juillet.

Commission de l'information

Le bulletin communal paraîtra la semaine prochaine.

9) Compte rendu des commissions intercommunales

- P.E.T.R. « Pays du Sundgau » : lundi 1^{er} juin a eu lieu la réunion d'installation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau où siègent des représentants des communautés de communes. Celle d'Altkirch comprend 7 représentants dont 2 d'Aspach : Angélique LIDY, titulaire et Florence LAVAULT, suppléante. Le Conseil Syndical a élu le Président du PETR, François EICHHOLTZER, 2 Vice-présidents ainsi que les autres membres du Bureau, de la Commission d'Appel d'Offres et les délégués à l'Office du Tourisme. Le PETR reprend le personnel, les biens, les contrats, les actions et les programmes du Syndicat Mixte pour le Sundgau et gèrera en plus l'instruction du droit des sols (permis de construire) du Pays du Sundgau à l'exclusion des Communautés de communes d'Altkirch et d'Illfurth qui s'associent pour gérer ce service elles-mêmes.
- SIASA : Isabelle REICHLIN fait le bilan des travaux du nouveau COSEC : le désamiantage est quasi terminé (surcoût), les démolitions commenceront ensuite.

En ce qui concerne les transports scolaires, 2 contrôles ont été effectués par des délégués assermentés : un tiers des élèves n'ont pas pu présenter de titre de transport, ce qui pose un problème d'assurance et de responsabilité d'une part et un problème financier d'autre part car si le transport est gratuit pour les collégiens, il est payant pour les lycéens.

A partir de la rentrée, les familles doivent faire la demande du titre de transport de leurs enfants directement sur le site du Conseil Général.

- CCAS : Frédérique EBY a assisté à une réunion de regroupement des CCAS, de Pôle emploi, de la CAF et d'associations caritatives qui a notamment évoqué le problème de la mobilité dans le Sundgau. Des initiatives de transport solidaire (rotation de chauffeurs bénévoles) existent déjà dans quelques communes. D'autres étudient le projet : pourquoi ne pas s'y associer ? Ce sont les personnes âgées qui sont actuellement le plus intéressées par ces solutions de déplacement.

10) création de poste pour accroissement du travail des ouvriers communaux

Accroissement temporaire :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique de 2^e classe. Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe, en vue de l'accroissement temporaire d'activité généré durant la période estivale.

Le poste est créé pour la période du 15 juin 2015 au 30 septembre 2015, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Maire est chargé de son recrutement.

Remplacement des congés d'été :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faudrait recruter un adjoint technique de 2^e classe. Dans le cadre d'un remplacement d'agent dû aux congés d'été, il est possible de recruter temporairement un agent contractuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^e classe, pendant les congés d'été pris en alternance par les adjoints techniques titulaires durant la période estivale.

Le poste est créé pour la période du 01 juillet 2015 au 30 septembre 2015, et l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Le Maire est chargé de son recrutement.

11) Agrément d'un nouveau garde-chasse

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil une demande d'agrément d'un garde-chasse privé de Monsieur Albert KEIFLIN, président de l'association de chasse d'ASPACH, adjudicataire de la chasse communale. Monsieur KEIFLIN sollicite l'avis du conseil municipal pour la nomination de Monsieur François SCHAKEMY.

Sous réserve d'un avis favorable de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin, et à la condition que Monsieur SCHAKEMY ne soit ni associé, ni partenaire, ni permissionnaire de Monsieur KEIFLIN et que le nombre de gardes chasse autorisé par le cahier des charges ne soit pas dépassé, les conseillers, à l'unanimité, émettent un avis favorable aux mêmes conditions que la Fédération des Chasseurs.

12) Programme des travaux ONF pour 2016

Le Maire présente aux conseillers le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2016.

Après délibération, avec 11 voix pour et 1 abstention, les conseillers approuvent le programme tel que présenté.

13) Divers

- Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des déclarations de travaux et permis de construire en cours dans la commune. Il les informe ensuite des dernières transactions immobilières.
- La révision du contrat assurance offrira plus de garanties pour les bénévoles intervenant au sein de la commune : CCAS, Réserve Communale, etc. Un meilleur coefficient permet d'avoir un tarif plus intéressant.
- réserve communale : un appel sera fait dans le prochain Tout Aspach. Le cahier des charges sera établi cet automne (permanence, matériel, etc...).
- Mme SCHLOSSER Mélanie (NEW K'DANCE) a formulé une demande pour utiliser une fois par semaine en juillet et août le stade municipal pour y organiser des cours de danse pour ses élèves adultes. Le conseil municipal, y voyant un risque de nuisance sonore mais aussi le problème de louer un lieu public dans un but commercial et privé, n'y est pas favorable.
- Journée citoyenne : l'idée d'une journée citoyenne est lancée pour prendre en charge des petits travaux de réfection en fonction des compétences techniques des bénévoles, afin de trouver des solutions à des problèmes d'entretien sans alourdir les finances de la commune mais aussi créer des liens entre Aspachois autour de projets communs, comme la chapelle (un diagnostic préalable de l'état de la toiture par un zingueur de métier est nécessaire pour connaître l'ampleur des travaux) ou du Club House (un club de foot pourrait s'installer à Aspach, mais il faut mettre au moins les toilettes et les vestiaires aux normes, ce qui nécessite des travaux assez importants).
- Intempéries : deux foyers à Aspach ont été particulièrement touchés. Une expertise et une contre-expertise ont eu lieu : nous sommes en attente des conclusions définitives. Des travaux avaient eu lieu pourtant rue de la Libération pour favoriser l'écoulement de l'eau, ce qui n'a malheureusement pas suffi compte-tenu du caractère tout à fait exceptionnel en même temps que localisé de l'événement météo. Cependant l'aspect imprévisible de ces intempéries et de leurs conséquences n'empêche pas de revoir le Plan de Sauvegarde de la Commune pour y intégrer un plan prévisionnel de curage des fossés (bien que peu d'entre eux soient enregistrés comme tels sur le cadastre) et de déterminer plus précisément le rôle de la commune et des riverains.
- Il est encore constaté que des sacs poubelles sont éventrés. Il peut s'agir de chiens errants, mais aussi de renards ou corbeaux. Il convient donc de ne pas laisser de déchets souillés de nourriture dans les sacs transparents destinés au recyclage et de placer les autres déchets dans un container (il en existe de très peu chers) en attendant que les nouveaux containers à l'étude au niveau de la Communauté de Communes et destinés à la « pesée embarquée » entrent en fonction (vers 2017).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h05.